

**Compte rendu de l'audience du Snes-Fsu
au rectorat le 23 mai**

Du flou, du flou et encore du flou

Une audience superfl(o)ue !?

Étaient présents à cette audience :

- **pour l'administration** : Mr Daumin Secrétaire Général, Mr Pérus adjoint au SG, Mr Callut, DRH, Mme Chambrier. Mr Etienne CSAIO et Mr Loiseau directeur du cabinet du recteur qui se sont très vite absentés pour la mise en place de la commission académique dans le cadre de Parcoursup,
- **pour le Snes** : Patricia Gay, Jocelyne Desouches, Marie Claude Giraudon, Julie Pascual, Sylvie berger et Olivier Lelarge co secrétaire académique du snes,
- **pour Sud Éducation** : Nadia Tadrhist.

Mr Daumin a commencé l'audience en nous interrogeant sur l'organisation d'un rassemblement devant le rectorat en même temps que l'audience et demandant à quel titre les personnels étaient devant le rectorat. Il s'étonnait que les personnels ne soient pas au travail ! Il a également accusé un Dcio de s'être exprimé dans la presse en tant que DCIO.

Snes : nous nous sommes étonnés de la réaction du rectorat et avons rappelé

que c'était une pratique que nous avons déjà utilisée lors d'audiences précédentes et que l'action est pour nous fondamentale, car elle est l'expression de ce que défendent les collègues et de leur colère. Nous sommes en audience car nous devons notre légitimité aux personnels.

Nous avons rappelé que le collègue Dcio était intervenu au nom de son association et que le média avait omis cette position.

Nous avons donc fait remarquer que visiblement le rectorat était parfaitement au courant des actions menées par les collègues dans tous les départements et de leurs réactions qui ont été rapides et vives face aux annonces.

Nous avons rappelé notre opposition à la régionalisation de l'information par la régionalisation des Dronisep et la disparition annoncée des CIO en expliquant que si l'information devenait une compétence des régions, elle serait très orientée en fonction des besoins économiques locaux donc non neutre. Transférer les Dronisep aux régions, c'est à court terme organiser la disparition de l'Onisep.

Nous avons rappelé très succinctement l'historique des services, et **des missions régulièrement revisitées**, le rôle des CIO et pointé la contradiction entre la disparition de services publics de proximité et une plus grande présence de PsyEN dans les établissements scolaires sans création de postes. Les psyEN auront toujours autant d'établissements à charge. Et cela générera encore plus d'inégalité d'accès à l'information et à un conseil en orientation

Mr Daumin : « la période est difficile pour penser une autre conception de l'information et de l'orientation » mais le Ministre a décidé de la porter.

« Le ministère ne veut pas de la suppression des CIO ». Par contre la régionalisation de l'information est bien prévue via le projet de loi « pour la liberté de choisir son orientation professionnelle.

Mr Daumin nous a informé qu'une réunion des SG s'était tenu vendredi 18 mai au ministère :

- conformément à la loi, le seuil minimum est de 1 CIO par département et il n'est pas question de changer cette loi. Il n'y a pas de commande de fermer tous les CIO.

- « comme les territoires ne se ressemblent pas, il faudra retravailler la cartographie des CIO et certains ne devraient pas être maintenus ». « Certains CIO reçoivent peu de public ».

Snes : Qui va mener ce travail ? Pourquoi refaire la carte alors que le travail a déjà été mené ?

Mr Daumin : ce sont les académies qui mèneront ce travail. Mais il faut penser les choses en lien avec les régions. « Ce qui conduit ce travail n'est pas une logique économique ».

Il faut changer de modèle et le rendre plus efficace ! Et pour le rendre plus efficace, il faut que la présence des PsyEN soit accrue dans les établissements scolaires... car l'information donnée dans l'établissement serait plus fiable quand elle est donnée par le PsyEN dans l'établissement !

Snes : nous avons rappelé que le CIO et l'échange entre les collègues permettaient justement une information plus fiable. Par exemple, dans le cas de la mise en place de Parcoursup, c'est l'analyse collective des fiches en réunion de centre qui a doté chacun des collègues d'une expertise sur le fonctionnement de Parcoursup et ainsi permis une meilleure information des professeurs. C'est aussi cette analyse collective qui a permis d'interroger le service académique sur des points restés très flous ou qui posaient problème. Les PsyEN seraient-ils affectés plutôt dans les lycées ?

Mr Daumin : ce n'est pas la commande du Ministère.

Snes : Que deviendront les Dcio et les personnels administratifs ?

Mr Daumin : « s'il y a moins de CIO il y aura moins de Dcio ». Mais « c'est une ressource qu'il faut préserver » Plusieurs cas de figures :

- 1 CIO par département
- si certains CIO sont hébergés dans les établissements, les établissements pourraient donner du temps de leur personnel administratif au CIO !

- si le CIO disparaît, les PsyEN seront affectés dans les établissements, il pourrait y avoir des binômes de PsyEN et les postes administratifs seraient supprimés.

Snes : Que deviendront les DCIO ?

Mr Daumin : plusieurs cas de figures :

- ils pourraient redevenir PsyEN
- ils pourraient assurer des fonctions de pilotage au niveau départemental (DSDEN) ou académique (SAIO).

« Mais il faudra penser les choses en lien avec les régions ».

Snes : Qu'en est-il de la mise à disposition des personnels à la Région ?

Mr Daumin : Une mission est confiée à l'Inspection générale concernant les postes des Dronisep et notamment les 200 sur les 270 qui seront transférés à la Région. Les postes qui resteraient EN seraient là pour valider les informations données par les régions. Pour la mise à disposition, le législateur va permettre d'engager un dialogue si toutes les parties sont d'accord État/Région/Personnel.

La Région Centre, ne serait pas intéressée par la mise à disposition de psyEN, à la différence de la région Aquitaine qui elle, veut aller plus loin.

Snes : nous avons évoqué le communiqué de presse commun Région de France et Medef et signé par Mr Bonneau, président de la Région Centre et qui démontre le contraire.

Nous avons questionné le rectorat sur la situation des contractuels, rappelant que dans la profession le nombre de non titulaires était important et que la disparition des CIO risquait d'entraîner la suppression de postes.

Mr Daumin : « ce n'est pas la commande du MEN ».

Le SG a proposé à partir de

septembre la tenue d'un GT afin de construire la réflexion sur ce nouveau modèle autour de l'orientation et sur l'articulation avec la Région mais en excluant la question de la carte des CIO. Ce travail pourrait prendre 4 ou 5 mois.

Le Snes a réagi en démontrant que la réflexion doit également porter sur les moyens et que la carte des CIO en fait partie. Nous avons rappelé que le nombre des postes mis au concours a baissé de 25% cette année !

Ce qui est revenu de façon récurrente dans les propos du SG, c'est qu'il faut changer de modèle et le rendre plus efficace, que le MEN fixe une ligne et que les rectorats adapteront ce nouveau modèle. Le risque évidemment est que les inégalités se creusent encore plus. Le Snes a rappelé que les personnels n'étaient pas restés figés dans des pratiques, qu'ils avaient fait évoluer leur métier.

Le Snes a conclu cette partie de l'audience en rappelant que les CIO accueillent des publics très divers : décrocheurs, des jeunes souhaitant revenir en formation, des étudiants, des EANA, des familles qui ont du mal à franchir les portes des établissements, des jeunes adultes, des personnes en reconversion... Si des CIO disparaissent, ces publics seront les premiers sacrifiés. Si des CIO sont implantés dans les



Le Snes-Fsu a tenu à évoquer la situation d'un certain nombre de CIO :

- **CIO d'Amboise** : le SG visitera le CIO le 28 juin, visite promise lors de notre audience à Loches le 15 mars. Le SG s'est dit étonné des initiatives prises par certains DCIO pour la recherche de locaux quand le CIO doit déménager. Nous avons rappelé que pour Amboise, il aurait été plus simple et moins douloureux pour les personnels de rester dans leurs anciens locaux en attendant l'aménagement des locaux dans le lycée, d'autant plus que le loyer était de 350 euros donc très modeste. Le Snes a pointé que si les DCIO prennent des initiatives, c'est que l'administration elle, ne les prend pas.
- **CIO de Chartres** : les bâtiments où se trouve le CIO ont été vendus. Le CIO doit déménager fin juin mais où ? Les locaux initialement prévus sont trop chers en terme de loyer

(50 000 euros pour l'année) et le réseau informatique n'est pas adapté. Le rectorat va demander un délai au nouveau propriétaire mais ce délai ne sera certainement que de 2 mois. La situation est très préoccupante et l'hypothèse que le propriétaire refuse ce délai est tout à fait envisageable. Dans ce cas le rectorat prévoit un relogement dans un établissement, non connu et/ou divulgué à ce jour.

- **CIO de Tours** : le bail est signé jusqu'en décembre 2019.
- **CIO de Joué** : le bail arrive à échéance.
- **CIO de Bourges** : le loyer n'a pas été payé en 2017, celui de 2018 sera honoré. Le CIO reste dans la totalité de ses locaux (service du CD ne viendra pas)
- **CIO de Châteaudun** : pour l'instant, il reste dans les locaux

MARDI 5 JUIN

Grande manifestation nationale
pour la défense des CIO
et des personnels

10h AG (lieu à préciser)

Début d'après midi : manifestation

TOUCHE PAS À
MON CIO



POUR LE MAINTIEN DU SERVICE
PUBLIC ET GRATUIT DE
L'ÉDUCATION NATIONALE